

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°64-2021-070

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2021

### **Sommaire**

# Préfecture des Pyrénées-Atlantiques / service de coordination des politiques interministérielles

64-2021-04-15-00014 - Arrêté portant délégation de signature à M. Pascal APPREDÉRISSE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la région Nouvelle-Aquitaine (2 pages)

Page 3

## Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2021-04-15-00014

Arrêté portant délégation de signature à M. Pascal APPREDÉRISSE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la région Nouvelle-Aquitaine



## Service de la coordination des politiques interministérielles

Arrêté portant délégation de signature à M. Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la région Nouvelle-Aquitaine

#### LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES Officier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances,

**Vu** le décret nº 73-788 du 4 août 1973 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure.

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion des services de l'État,

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

Vu le décret du 30 janvier 2019 portant nomination de Monsieur Éric SPITZ en qualité de préfet des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté du 8 novembre 1973 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 73-788 du 4 août 1973 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique,

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure.

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant M. Pascal APPRÉDERISSE, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1er avril 2021,

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques 2, rue du Maréchal Joffre – 64 021 PAU CEDEX Tél. (standard) : 05 59 98 24 24 www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

1/2

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques :

#### **ARRÊTE**

Article premier: Délégation de signature est donnée à M. Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, à l'effet de signer au nom du préfet des Pyrénées-Atlantiques, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant, dans les domaines de la métrologie, de la compétence du préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Article 2 : M. Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, peut subdéléguer, sous sa responsabilité, sa signature aux collaborateurs qu'il aura désignés par arrêté, pour les domaines relevant de leur activité au sein du service. Cet arrêté de subdélégation sera pris au nom du préfet des Pyrénées-Atlantiques et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Article 3: Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1er avril 2021.

Article 4: Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le 15 avril 2021

